

TB/HP.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, 28 FEVRIER 1963

Δ)ECRET du Président de la République

N° 81 /PR/MAISD.P.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

D E C R E T E :

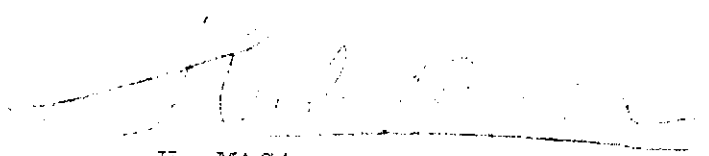
AMPLIATIONS

ORIGINAL	I
MAID	4
MEEP	I
MJL	I
SGCM	10
MFT	I
SGAM	10
PCM	10
P	2
SE	I
ST	5
P	I
EB	I
DI	I
TREBOR	I
INFO-RADIO	I
GBP.NORD-C	I
S/P. TANGUETAI	I
ARROND.DASSARI	I
INTERESSE	I
JORD	I

ARTICLE 1er.- Est et demeure rapporté le décret n°49/PR/MAISD-P du 11 Février 1963 portant nomination de M. KOFE Hugues en qualité de Chef de l'Arrondissement de DASSARI.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de cessation de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./..

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,


H. MAGA.-

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

M. AROUNA.-